

# VENCE

# LE & VOUS

MAI  
2024  
N°15



## SOMMAIRE

**Pages 4-5 :**  
Budget 2024

**Pages 6-7 :**  
Travaux réalisés et à venir

**Pages 8-9 :**  
Concertation sur les  
projets en cours

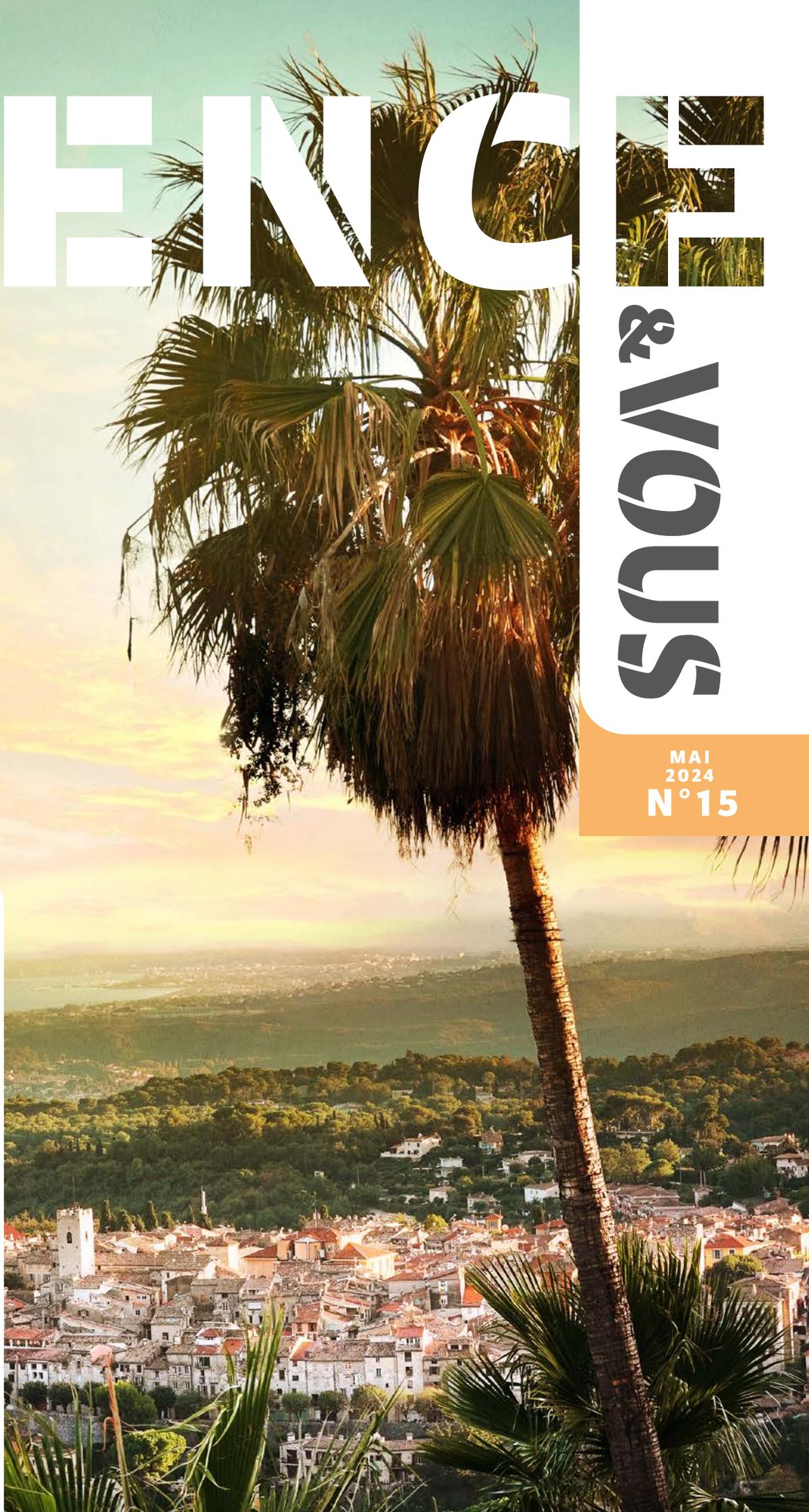
**Page 10**  
Actualité Seniors

**Pages 11-15**  
Actualités communales

**Pages 16-17**  
Les derniers évènements

**Pages 18-19**  
Tribune libre

**Page 20**  
Programme des Nuits du Sud



# AGENDA

## JUIN

- **Samedi 1<sup>er</sup> juin**

- **ARTISA'VENCE**

Marché artisanal, de 9h à 15h place du Grand Jardin. Chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois (sauf août) jusqu'en octobre.

- **Samedi 1<sup>er</sup> juin**

- **FÊTE DE LA CONQUE**

Musique traditionnelle à partir de 18h au Parc de la Conque. Organisée par l'association Lo Cepen.

- **Dimanche 2 juin**

- **MARCHÉ SAVEURS DU MONDE**

Des traiteurs proposant des cuisines venant des quatre coins de la planète, place Clemenceau de 9h à 13h. Chaque 1<sup>er</sup> dimanche du mois (sauf août) jusqu'en octobre.

- **Samedi 8 juin**

- **CONCERT «ORCHESTRE À L'ÉCOLE»**

Salle Falcoz, 18h.

- **Les 8 et 9 juin**

- **TOURNOI DE BASKET 3X3**

Place du Grand Jardin.

- **Dimanche 9 juin**

- **ÉLECTIONS EUROPÉENNES**

Gymnase Dandrèis, de 8h à 20h

- **Samedi 15 juin**

- **GALA DE DANSE GISÈLE BRAQUET**

Salle Falcoz à 20h30

- **Les 15 et 16 juin**

- **12<sup>ÈME</sup> SALON LIRE À VENCE**

Place du Grand Jardin

- **Dimanche 16 juin**

- **VIDE GRENIER ASSOCIATION NOMAD**

Cité historique

- **Vendredi 21 juin**

- **FÊTE DE LA MUSIQUE**

- **Dimanche 23 juin**

AIOLI - Place Maréchal Juin à 12h

- **Lundi 24 juin**

- **FÊTE DE LA CHAPELLE ST RAPHAËL**

Ascension vers la chapelle au départ du chemin des Cambreniers

- **Du 27 au 30 juin**

- **FESTIVENCE**

15<sup>ème</sup> édition du festival de musique classique organisé par Syrinx Concerts.

- **Du 4 au 13 juillet**

- **FESTIVAL NUITS DU SUD**

Place du Grand Jardin

Découvrez la programmation page 20.



- **Samedi 6 juillet**

- **ARTISA'VENCE**

De 9h à 15h place du Grand Jardin.

- **Dimanche 7 juillet**

- **MARCHÉ SAVEURS DE MONDE**

Place Clemenceau de 9h à 13h.

- **A partir du 9 juillet**

- **SOIRÉES SHOPPING CHAQUE MARDI**

Av. Marcellin Maurel et cité historique. Organisées par les Vitrites de Vence. De 19h à minuit.

- **Dimanche 14 juillet**

- **FÊTE NATIONALE**

Concert du Conservatoire place du Grand Jardin et bal pl. Clemenceau.

- **Les jeudis 18 et 25 juillet**

- **CINÉ PITCHOUN**

Place du Grand Jardin

- **Les vendredis 19 et 26 juillet**

- **SOIRÉES MUSICALES ET DANSANTES**

Place du Grand Jardin - 21h

- **Du 3 au 5 août**

- **FÊTE DE LA SAINTE ÉLISABETH**

3 jours de festivités dont l'apéritif d'honneur samedi 3 à 18h30, suivi du festin des raviolis.



Chers Vençaises et Vençois,

De joies en déceptions, d'avancées en dépassement d'obstacles, je reste un Maire de l'action déterminé à «faire» et à augmenter les services à la population.

Ce numéro de votre journal vous propose de faire le point sur l'avancée de nos projets avant que la trêve de l'été ne nous permette de souffler un peu et de prendre le temps de la réflexion sur les grands enjeux pour notre ville.

En 2024, les avancées se poursuivent avec 4 projets prioritaires :

- Le lancement de la réhabilitation de l'ancien Hôtel de Ville permettant la création de nouvelles Halles Municipales. Le démarrage des travaux est prévu cet automne.

- La mise en accessibilité PMR du Musée de Vence et du Gymnase Dandrèis dont le chantier débute en juin.

- La poursuite du plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux engagé l'an passé afin de réduire les consommations et de protéger l'environnement.

- Le projet de rénovation complète et la couverture de la piscine municipale qui progressent, avec un début de chantier prévu en 2025.

A ces projets, s'ajoutent de multiples actions pour lesquelles chaque élu est au travail car il n'est pas question, malgré les difficultés, de renoncer à un programme d'investissements dynamique tout en maîtrisant les finances communales et en maintenant les taux d'imposition à leur niveau de 2020.

Notre réflexion se porte également sur le développement urbain de la commune qui soulève des questions et des réactions, parfois vives.

Après la vague de permis de construire délivrés sous le mandat précédent (dont le programme Chagall), la modération est de rigueur depuis 4 ans avec une étude plus attentive des demandes d'urbanisme, en particulier concernant les nouveaux immeubles.

Cette approche qui prévoit notamment de renforcer l'information et la concertation sur les projets



### Régis LEBIGRE

Maire de Vence

Vice-Président de la Métropole NCA

Président du SIVOM du Pays de Vence

ne signifie pas pour autant qu'aucun nouveau programme collectif ne verra le jour sur notre territoire dans les années à venir, ce qui serait totalement illégal.

Comme toutes les communes de plus de 3500 habitants, Vence est soumise aux directives de la loi SRU et il n'est absolument pas crédible de prétendre les ignorer. D'autant que les besoins en logements sont une réalité qui n'épargne pas notre commune, ni ses habitants actifs. Chaque jour, des familles rencontrant des difficultés pour se loger nous alertent ; nous ne pouvons les ignorer.

Enfin, certains projets, comme celui actuellement envisagé sur le terrain des Cadran Solaires qui permettrait la rénovation et la pérennisation de cette clinique pour enfants malades (2<sup>ème</sup> employeur vençois), doivent être étudiés en tenant compte d'enjeux qui relèvent de l'intérêt général.

Nous abordons donc la question de l'urbanisme à Vence, avec pragmatisme et réalisme, dans la recherche du difficile équilibre entre les besoins, les réglementations et le souci que nous avons tous de ne pas voir Vence grandir trop vite... tout en permettant à nos enfants de pouvoir y résider.

Très sincèrement,  
Régis LEBIGRE



# Budget 2024

## Les éléments à retenir

Le 4 avril dernier, le Conseil Municipal a voté le budget 2024.

**Utilisation des deniers publics, évolution des grandes enveloppes budgétaires, projets de l'année et perspectives : que retenir de ce budget ?**

### Comment est-il organisé ?

Rappelons tout d'abord que le Budget de la Commune voté chaque année « estime » les dépenses et recettes de l'année à venir, avec **deux sections ; chacune devant être à l'équilibre sans être déficitaire.**

### LES SECTIONS

**1. Le FONCTIONNEMENT** sert à financer toutes les opérations courantes de la vie municipale : la masse salariale, les dépenses d'entretien et d'énergie, les petits matériels, les services publics, les intérêts de la dette etc...

**2. L'INVESTISSEMENT** sert à financer les travaux importants, les acquisitions foncières, et toutes les dépenses amorties sur plusieurs années (véhicules, matériels etc...). Cette section peut être financée par l'emprunt (contrairement à celle de fonctionnement).

A la fin de chaque année, le **«Compte Administratif»** établit les sommes réellement dépensées et perçues au cours de l'année écoulée.

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT 25 365 724 €

La maîtrise des dépenses est plus que jamais indispensable pour maintenir des finances saines et établir un budget prudent et prévoyant. Même maîtrisée, la progression des dépenses incontournables est importante.

Entre 2023 et 2024, **c'est plus de 1,8 million d'euros d'augmentations diverses** qui ont dû être absorbées sur le budget de fonctionnement :

- **La progression inévitable des charges de personnel** liée à la revalorisation du point d'indice et du SMIC, à la hausse de la prime d'assurance du personnel, et à la prime «pouvoir d'achat» : **+ 359 000 €**  
La masse salariale représente 55% de la section de fonctionnement (60% en moyenne dans les communes de même strate).

- **Une nouvelle augmentation des tarifs de l'énergie et des fluides** : **+ 60 000 €**

- **La majoration de la pénalité liée à la loi SRU** pour manque de logements sociaux : 946 000 € desquels la Commune déduit les subventions aux bailleurs sociaux (567 000 €). Le montant restant dû à l'Etat en 2024 sera de **379 000€.**

- **Une hausse de la contribution au Service d'Incendie et de Secours** : la contribution passe de 1 457 000 € à 1 518 000 € soit **61 000€ de plus.**

- **Le reversement à la Métropole des recettes liées aux FPS (Forfaits post-stationnement)** avec un arriéré depuis 2018 : **347 000 €**

- Les subventions supplémentaires à la **Caisse des Ecoles, au CCAS et à la Régie Culturelle** : **+ 341 000 €**

Au total, le financement de ces 3 structures représente 3 millions d'euros. L'enveloppe dédiée aux associations est de plus de **470 000 € avec 118 associations subventionnées en 2024.**

- Le retour des **Nuits du Sud** dans leur format habituel : **+ 165 000 €**



- La participation au fonctionnement des **3 navettes gratuites.** Le versement à la Métropole passe de 90 000 € à 150 000 € soit **60 000 € de plus** (sachant que leur coût global pour la Métropole est de plus **d'un million d'euros.**)

- Le maintien des **tarifs des parkings du Grand Jardin et de Toreille** à la suite de leur transfert à la Régie Parc d'Azur (Métropole) : **40 000 €.**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la recherche d'économies sont donc des priorités dans chaque service municipal, afin de ne pas avoir recours au levier fiscal mais sans affaiblir la qualité des services à la population.

### Quelle imposition à Vence en 2024 ?

**25,23 % : LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE RESTERA IDENTIQUE EN 2024, COMME DEPUIS LE DÉBUT DU MANDAT**



Il est toutefois à noter qu'une revalorisation des bases au niveau national a été décidée par l'Etat pour 2024. Elle devrait être de l'ordre de 3,4%.

Depuis 2021, la Commune ne perçoit plus de Taxe d'Habitation pour les résidences principales mais elle reçoit en compensation la part du Département sur le foncier bâti avec addition des 2 taux.

En ce qui concerne notre Commune, la part départementale ne permet pas de compenser la baisse induite par la suppression de la Taxe d'Habitation. Vence bénéficie donc du dispositif de rééquilibrage mis en place par l'Etat et percevra en 2024 une somme supplémentaire évaluée à 3,1 millions d'euros.

**A Vence, les recettes des impôts, taxes, droits de mutation et versements de la Métropole représentent 81% du budget de fonctionnement soit plus de 20 millions d'euros,** auxquelles s'ajoutent les recettes des services municipaux tarifés tels que la crèche, la cantine, la piscine, les redevances espaces publics, la billetterie des Nuits du Sud etc..., ainsi que les dotations & participations de l'Etat, la CAF et collectivités partenaires, et divers recettes.

**L'endettement de la Ville est suivi avec attention.**

**Depuis le début du mandat en 2020, il a diminué de plus de 2 millions d'euros soit environ 10%, tout en maintenant un programme d'investissements dynamique. C'est ainsi qu'au compte administratif 2023, fait historique, la Commune n'a contracté aucun emprunt.**

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 8 070 707 €

### LES PROJETS POUR 2024

- **Le Plan de rénovation énergétique** initié par la Municipalité l'année dernière, se poursuit en 2024, et continuera jusqu'à la fin du mandat.

Après les diagnostics énergétiques réalisés, place aux travaux de rénovation dans les bâtiments communaux qui permettront de limiter les consommations et amélioreront le confort des usagers.

En 2024, **les écoles Lei Bigarradié et Signadour** sont concernées pour un montant global de 990 000€.

Le passage de l'éclairage aux Leds est également prévu dans les **écoles Chagall et Saint Michel-Toreille.**

- **Le projet de Halles Gourmandes - réhabilitation de l'ancien Hôtel de Ville** entrera dans sa phase de travaux en 2024. Après la présentation du projet et de ses objectifs (renforcer l'attractivité de la cité historique et rénover un bâti histo-



rique, patrimoine vençois), le lancement des marchés de travaux et leur attribution sont programmés d'ici l'automne.

Le démarrage du chantier interviendra en fin d'année pour une durée de 13 mois.

**D'un point de vue budgétaire, l'enveloppe globale est de 3,2 millions d'euros mais le coût pour la Ville sera de 1,2 million d'euros, après déduction des subventions.**

- **Le projet de rénovation et couverture de la piscine Jean Maret** est pour sa part en phase préparatoire. Le programme de travaux est en cours de définition et la Municipalité souhaite pouvoir engager la mission de maîtrise d'œuvre avant fin 2024 pour un début des travaux en 2025.

- En 2024, est aussi prévu **le chantier d'accessibilité PMR du Musée de Vence** pour un budget de 1,4 million d'euros. Les subventions espérées seraient de plus de 900 000 €. (lire page 6)

On retiendra également :

- 80 000 € d'aides aux rénovations de façades,
- 270 000 € pour les travaux et matériels dans les écoles et à la crèche
- 781 000 € pour les travaux de sécurisation, aménagement et entretien des bâtiments communaux
- 611 000 € pour les aménagements urbains, les espaces verts, le renouvellement de véhicules pour les services de la ville dont l'achat de véhicules électriques...

# Musée de Vence

## Les travaux d'accessibilité auront lieu cette année

Lieu incontournable de la culture venceoise, le Musée de Vence propose depuis **de nombreuses années des expositions artistiques de grande qualité qui ont fait sa renommée.**

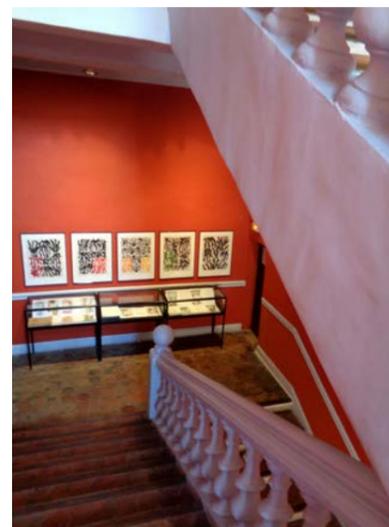
Édifié au 17<sup>ème</sup> siècle et intégrant une tour de garde du 12<sup>ème</sup> siècle, ce Château fut la demeure des Seigneurs de Villeneuve. Il fût légué à la Ville par Emile Hugues, ancien Maire de Vence, à la condition qu'il abrite des expositions artistiques et une action éducative de proximité.

Ce site patrimonial emblématique accueille également :

- **des activités culturelles** dont des ateliers pédagogiques qui favorisent l'éveil artistique,
- **la Micro-Folie** : musée numérique qui permet la découverte à distance de milliers de chefs-d'œuvre de musées nationaux et internationaux
- **et une librairie spécialisée** au large choix d'ouvrages, affiches, cartes et objets artistiques ou en lien avec l'actualité du musée.

Ce bien bel espace dédié à l'art, dans sa bâtisse historique sur 4 étages et aux nombreuses marches, **était jusqu'à présent inaccessible pour les personnes à mobilité réduite.**

**Il en sera tout autrement dès 2025 puisque la Ville engage cette année la mise en accessibilité tout public du site,** répondant ainsi d'un point de vue réglementaire à son AD'AP (Agenda d'Accessibilité Pro-



grammée) lequel prévoit la mise en conformité progressive de tous les équipements recevant du public, au sens de la Loi «Handicap» de 2005.



### OBJECTIFS DES TRAVAUX

La mise en accessibilité du Musée répondra à plusieurs objectifs :

- **reconfigurer l'accueil et améliorer la signalétique du lieu**
- **permettre l'accessibilité PMR** pour garantir à toutes les catégories de personnes un accès à la culture (personnes à mobilité réduite, mais aussi personnes âgées, personnes accompagnées de jeunes enfants, femmes enceintes...),



- **prévoir une extension de la surface ouverte au public**, avec l'affirmation d'une fonction socio-culturelle de quartier, qui pourra se structurer et se développer dans deux nouveaux espaces dédiés : le «Foyer participatif» et la «Galerie des publics»,

- **améliorer les conditions d'accueil d'œuvres majeures** permettant de garantir à l'ensemble des habitants des «quartiers prioritaires de la Ville» un accès à une culture de proximité.

La configuration du bâtiment et son ancienneté ont nécessité une étude technique et architecturale approfondie et bien sûr l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Parmi les modifications prévues, **l'installation d'une rampe et d'un ascenseur côté «librairie»** assureront l'accessibilité, de même que l'agrandissement des circulations intérieures, et l'adaptation en termes de sécurité incendie seront réalisés par la même occasion.

Le chantier débutera à l'automne 2024 pour une durée de 10 mois durant lesquels le Musée sera fermé au public. Des activités artistiques et pédagogiques seront toutefois proposées hors les murs.

<https://www.museevence.fr/>



## Travaux

### ➤ PASSAGE AUX LEDS

La rénovation de l'éclairage des équipements publics s'est poursuivie à la **Médiathèque Freinet** qui a vu ses installations électriques se moderniser.

Le Service «Électricité» de la Ville a ainsi procédé au remplacement de la totalité des anciens halogènes par des spots en leds apportant davantage de confort et une importante économie en matière d'électricité (consommation divisée par 3).



**Au stade, où l'ancien éclairage a également été remplacé par un éclairage Leds, les économies attendues sont de l'ordre de 25%.**

L'intensité de l'éclairage est nettement supérieure à l'équipement précédent, mais bien moins gourmand en énergie. La Ville a également procédé à l'installation d'une horloge automatisant l'extinction des candélabres à 22h après les entraînements des joueurs, afin d'éviter les oublis qui ont pu être constatés. **Par ailleurs, elle étudie la possibilité de moduler la puissance de l'éclairage en fonction des besoins (matches ou entraînements).**



Réfection du tapis d'enrobé chemin des Salles après le remplacement de la canalisation d'eau potable

### ➤ RÉFECTION DE CHAUSSEE

En avril, dans le cadre du programme annuel d'entretien des voiries, la Métropole Nice Côte d'Azur a procédé à la rénovation de la chaussée du **chemin des Salles sur près d'un kilomètre.**

Ces travaux sont intervenus après la réfection du réseau d'eau potable par Régie Eau d'Azur. Un important chantier qui a permis de remettre à niveau le réseau où des fuites récurrentes étaient déplorées.

### ➤ AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

Chemin de Sainte Colombe, un délaissé a été aménagé pour une meilleure organisation de l'espace, notamment en vue de créer un quai de bus adapté aux personnes à mobilité réduite.



# Cadrans Solaires

## Concertation d'urbanisme

En avril dernier, à la demande du Maire Régis Lebigre, une concertation a été organisée concernant le projet de construction d'une résidence seniors et de logements, porté par la Fondation «Santé des Étudiants de France», sur sa propriété des Cadrans Solaires 11 route de Saint Paul.

Dans un premier temps, une réunion de présentation du projet et de ses enjeux a été organisée, suivie par une concertation publique visant à recueillir l'avis des Vençois.

### LE CONTEXTE

Pour ce projet plus que tout autre, loin des positions de principe, le contexte qui revêt une importance particulière, doit être pris en compte :

- La clinique des Cadrans Solaires est un établissement de santé privé à but non-lucratif pour enfants et adolescents, de médecine physique et de réadaptation qui compte **110 places** (avec une centaine d'enfants en liste d'attente).

**Elle accueille des enfants et des adolescents de 4 à 22 ans, en Médecine Physique et Réadaptation** pour les patients qui ont eu une maladie ou un accident, en Médecine par exemple pour les patients qui ont un trouble alimentaire grave, ou en psychopathologie chez les adolescents.

L'accueil thérapeutique proposé sur le site, associe un projet de soins, un projet éducatif et un projet scolaire avec une scolarisation du CP à la Terminale.

- Plus de **200 personnes travaillent quotidiennement** dans

**l'établissement** ainsi que 80 stagiaires annuellement (Médecins, Infirmiers, Kinés, Assistants Sociaux, Educateurs,...). La clinique des Cadrans Solaires est le 2<sup>ème</sup> plus gros employeur de Vence.

- **A ce jour, les locaux de la clinique sont vétustes. La dernière rénovation du site date de 1970.**

**La réhabilitation des locaux est aujourd'hui indispensable pour continuer à fonctionner et éviter à terme un départ de la commune.**

**L'équilibre financier de la clinique étant fragile et sa capacité d'investir faible, la Fondation projette de dédier une partie de son terrain à la construction d'une résidence seniors et de logements afin de financer une partie de ses travaux de rénovation estimés à 20 millions d'euros.**

### L'URBANISME

Au niveau de l'urbanisme, les parcelles concernées sont construc-

tibles pour ce projet ou pour tout autre. Proches du centre-ville (à 400 m au sud de la Médiathèque), elles sont situées en zone UDe du P.L.U.m qui permet la construction de collectifs.

**Lors de l'élaboration du PLU en 2013, la Municipalité de Régis Lebigre avait inscrit la clinique des Cadrans Solaires en tant qu'Élément Remarquable du patrimoine de la commune.**

**Elle a été déclassée dans le PLU de 2019 sous le mandat du Mme Le Lan...**

### LE PROJET

**Le projet porté par Kaufmann & Broad comprendrait :**

- Une résidence Seniors (2 étages et 3 étages partiels) de 92 places
- 4 collectifs (2 étages et 3 étages partiels) pour un total de 77 appartements dont 35 conventionnés
- 125 places de stationnements
- une approche environnementale poussée.

Bien que cette démarche ne soit pas une obligation réglementaire, la Municipalité a souhaité, avant de se prononcer sur le projet, organiser une concertation publique, expliquant notamment les enjeux pour l'avenir de la clinique des Cadrans Solaires.

Le dossier a également été présenté au Conseil Municipal afin que chaque élu puisse s'exprimer sur le sujet.



## Un nouveau jardin en concertation avec les habitants

Depuis quelques semaines, les discussions vont bon train dans le cadre d'une expérience de démocratie participative afin de décider de l'avenir du terrain jouxtant la Maison des Associations avenue des Alliés.

Cet espace d'environ 1000 m<sup>2</sup>, situé entre la fontaine à l'angle de l'avenue Henri Giraud et la Villa Berthe reviendra à la Commune au terme du chantier du projet immobilier Chagall.

La Municipalité a décidé de mettre en place un processus novateur pour décider de l'avenir de cette parcelle et créer un nouvel espace de vie dans le quartier.

L'idée a germé chez des élus et des citoyens de s'associer pour impliquer les habitants du secteur dans le choix de l'aménagement futur.

En observant ce qu'il se passe dans certaines communes de France, il a été décidé d'expérimenter un processus de démocratie délibérative impliquant le plus d'habitants possibles dans des phases de consultation et de co-construction.

La démocratie délibérative permet une grande implication citoyenne dans l'élaboration d'un projet.

D'ores et déjà, un «comité délibératif» a été formé, composé de 12 personnes : 2 élus volontaires de la majorité, 1 élu de la minorité, 2 agents de la commune volontaires et 7 habitants du quartier tirés au sort.

Ces 12 personnes ont pour mission de construire et de proposer le pro-



Le comité délibératif lors de sa première rencontre le 19 mars dernier, piloté par Hélène Brassart, Adjointe déléguée à l'Environnement.



jet final qui sera soumis au Conseil Municipal. Il sera alimenté par une consultation large de la population afin de recueillir les besoins et les idées pour l'aménagement de ce jardin.

Le 24 mars dernier, s'est tenue une réunion publique lançant officiellement le projet. Depuis la consultation est lancée avec des réunions publiques, une boîte à idées, un site en ligne, des questionnaires de rue... tous les moyens sont mis à disposition pour recueillir le maximum d'idées de la population.

A la fin de la consultation, les idées seront étudiées notamment du point de vue de leur faisabilité, puis le comité délibératif sélectionnera les options à retenir et s'attellera à la mise en forme du projet durant l'été.

**Du 2 au 26 septembre, le projet sera validé dans sa forme finale et soumis au Conseil Municipal avant le lancement de sa réalisation.**

Pour toute information complémentaire sur le projet vous pouvez écrire à [jardin@ville-vence.fr](mailto:jardin@ville-vence.fr).

# Seniors



## ➤ LA MÉDIATHÈQUE PROPOSE DÉSORMAIS UN SERVICE DE PORTAGE DE LIVRES POUR LES SENIORS

Afin de faciliter le quotidien des seniors se trouvant dans l'incapacité temporaire ou permanente de se déplacer, la Médiathèque de Vence propose désormais un portage à domicile de livres et de documents.

**Le portage à domicile s'effectue le mardi ou le jeudi matin entre 9h et 12h, une fois par mois.**

Deux bibliothécaires se rendent à domicile à l'heure fixée au préalable afin de déposer la sélection de documents.

Pour bénéficier de ce nouveau service, il suffit à la personne âgée de téléphoner à la Médiathèque.

Un rendez-vous sera fixé par téléphone et le personnel de la Médiathèque se rendra une première fois chez vous, pour connaître vos goûts.

Des catalogues de nouveautés ou thématiques vous seront donnés.

Il +vous montrera les services en ligne et le site de la Médiathèque, pour ceux d'entre vous qui sont à l'aise et autonomes avec ces outils.

L'équipe s'adaptera à vos besoins et difficultés en vous proposant par exemple une sélection de livres écrits en gros caractères (ce rayonnage propose des romans, des

policiers, des biographies et des documentaires), ou des livres fins avec peu de texte, également des liseuses qui permettent de personnaliser la taille du texte et la luminosité, des CD ou des textes lus avec prêt de lecteurs CD audio et MP3 si besoin, ou encore des films avec prêt de lecteurs DVD...

Vous serez accompagné(e) dans votre démarche afin que vous puissiez bénéficier des nombreux ouvrages à la disposition de tous les publics à la Médiathèque.

**Médiathèque Freinet  
Avenue du Colonel Meyère.  
TEL. 04 93 .58.02.12**

## ➤ VENCE FÊTE UNE NOUVELLE CENTENAIRE

Tous nos vœux d'heureux anniversaire à Marthe Gobin qui vient de célébrer 100 ans en présence du Maire Régis Lebigre et de son Adjointe à l'action Sociale Nathalie Argente.



## ➤ AMBIANCE FESTIVE POUR LA FÊTE DES GRANDS-MÈRES

Cette année encore le Conseil Municipal des Jeunes et le CCAS ont proposé une animation intergénérationnelle à l'occasion de la Fête des Grands-Mères. L'après-midi s'est déroulée dans une ambiance joyeuse et conviviale. Un très bon moment apprécié par tous et mis en musique par DJ Francisco !



# Actualités

## ➤ ULTRA-TRAIL DES BAOUS : UNE ÉPREUVE EXCEPTIONNELLE RÉUNISSANT LES MEILLEURS COUREURS

Les 16 et 17 mars derniers, le traditionnel «Trail des Baous», organisé par l'Association LonGoTrail, accueillait la 1<sup>ère</sup> édition de l'incroyable «Ultra Trail du Grand Parcours des Baous» : une épreuve exceptionnelle de plus **de 108 km avec plus de 5000 m de dénivelé positif** à travers les paysages du moyennepays entre Saint Jeannet, Vence, Tourrettes-sur-Loup, Coursegoules, Bouyon, Gillette, Carros, Gattières puis un final à St Jeannet.

Soutenu par le SIVOM du Pays de Vence et la Ville de Vence, et traversant la commune via la place du Grand Jardin pour un ravitaillement des coureurs le samedi matin, cet «Ultra» a rassemblé de très nombreux participants, que ce soit pour l'épreuve phare de l'Ultra, ou pour la Muerté (30km) et la Castelinette (10km).



Le vainqueur de ce 1<sup>er</sup> Ultra Trail du Grand Parcours des Baous, **Vincent Fabre, a parcouru la distance en 13h28 !**

Bernard Dandréis, Adjoint aux Sports de la Ville de Vence, était présent à la remise des récompenses de ces épreuves aux côtés du Président de LonGoTrail, Pierre Haro.

## ➤ DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE : PLUIES DES 9 ET 10 MARS

À la suite des pluies diluviennes du week-end des 9 et 10 mars 2024, la Commune a sollicité auprès de l'État, son classement en catastrophe naturelle pour les mouvements de terrains. Si un avis favorable est rendu, un arrêté interministériel sera publié par l'État dans le Journal Officiel, permettant une indemnisation par les assurances.

Il reviendra toutefois à chaque assureur, avec l'aide d'un expert, de déterminer si les dommages constatés sont réellement liés à cet événement naturel.

La Ville ne manquera pas de communiquer, notamment sur le site internet [vence.fr](http://vence.fr), dès qu'elle sera informée des suites réservées à sa demande.

## VENCE SOLIDAIRE DES SINISTRÉS DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Comment rester insensible aux victimes des inondations qui ont chassé de leurs maisons plus de 800 familles dans la seule petite Ville de Blendecques... et endommagé une école et des équipements sportifs ! Aux côtés de la Municipalité vençoise et de particuliers engagés, des hôteliers au grand cœur ont tendu généreusement la main pour offrir quelques jours de répit dans leur établissement. La Ville a également voté une subvention de 1000€ pour aider le CCAS de Blendecques à financer le transport jusqu'à Vence. Une cagnotte reste ouverte en Mairie pour tous ceux souhaitant s'associer à la démarche... **Merci aux Hôteliers Vençois : Le Cantemerle, La Victoire, Le Floréal, Le Miramar, Le Camping de la Bergerie, des gîtes... Hôtel La Bigarade à Golfe-Juan, Grasse L'entraide Protestante, La Seyne-sur-Mer, des familles et un camping... et de multiples autres dans le 06 et le 83.**

## ➤ LA VILLE RÉACTIVE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ

Le Conseil Municipal a voté le 4 avril 2024, le retour de la Réserve Communale de Sécurité Civile créée en 2006\*. Si la sécurité reste l'affaire de tous, l'État est le garant de la sécurité civile au plan national et à ses côtés, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour accompagner l'autorité municipale dans cette mission, la loi permet aux Communes de créer une «réserve communale de sécurité civile» fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire.

### APPEL AUX BÉNÉVOLES

Tous les bénévoles souhaitant s'investir aux côtés des forces de l'ordre sont invités à contacter la **Police Municipale au 04 93 58 32 32 ou à adresser un mail : [policemunicipale@ville-vence.fr](mailto:policemunicipale@ville-vence.fr)**

\*La réserve communale était restée en sommeil depuis 2015, faute de bénévoles.

## ► DES ORDINATEURS REMIS À LA VILLE PAR LA MÉTROPOLE

Le Maire Régis Lebigre a accueilli la Sénatrice et Présidente de la commission du numérique à la Métropole, Patricia Demas, venue remettre à la Ville 15 ordinateurs réformés qui viendront enrichir le parc informatique de la Commune.

Une dotation octroyée par la Métropole Nice Côte d'Azur et qui fait suite à la candidature de Vence pour obtenir ce matériel destiné à la jeunesse.

Ainsi, Vence :  
- soutient l'inclusion numérique. L'illectronisme reste un frein à la vie pratique et quotidienne, aux dé-



marches administratives et à la vie moderne dématérialisée et digitalisée,  
- favorise l'accès des jeunes à un matériel informatique,  
- s'engage dans le numérique responsable en recyclant et en donnant une nouvelle vie à un matériel

riche en matières premières trop souvent gaspillées !

Cette action fait suite à une autre dotation, celle d'un téléphone satellitaire destinée à la gestion des situations des risques majeurs et des urgences.



## ► TOUT SAVOIR SUR LA PISCINE JEAN MARET - SAISON 2024

EN 2024, LA PISCINE MUNICIPALE JEAN MARET A OUVERT SES PORTES LE SAMEDI 1<sup>ER</sup> JUIN.

Les horaires sont les suivants :  
Du 1<sup>er</sup> juin au 5 juillet et du 2 septembre au 30 septembre 2024 :  
- Lundi, mardi, jeudi : de 12h à 14h.  
- Vendredi : de 12h à 14h et de

17h00 à 19h.  
- Mercredi : de 12h à 19h.  
- Samedi : de 12h à 20h.  
- Dimanche : de 9h à 19h.

Du 6 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2024  
- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : de 9h à 19h  
- Mardi : de 12h à 21h.

### AQUAGYM ET AQUATRaining

Des activités d'Aquagym et Aquatraining sont proposées tous les jours du lundi au vendredi de 12h15 à 13h sur réservation.

Le tarif unique de 6€ est appliqué à ces activités aquatiques, en plus du tarif d'entrée à l'équipement sportif.

### JARDIN AQUATIQUE 3-5 ANS

Les enfants de 3 à 5 ans (sous la responsabilité de leurs parents) peuvent profiter du jardin aquatique tous les dimanches de 9h à 12h. (gratuit)

### JEUX NAUTIQUES ENFANTS

En juillet et août, des jeux nautiques sont aussi au programme, encadrés par les Maîtres-Nageurs Sauveteurs, les mercredis et jeudis de 14h à 16h (gratuit)

Pour plus d'informations, consultez le site internet de la Ville : [vence.fr](http://vence.fr) rubrique «Piscine Jean Maret»  
Tel : 04.93.58.21.08



## 1<sup>ÈRE</sup> PIERRE DE LA FUTURE MAISON DES ALPES-MARITIMES

La 1<sup>ère</sup> pierre de la future Maison des Alpes-Maritimes a été posée le 12 avril dernier, par le Président du Département Charles Ange Ginésy et le Maire Régis Lebigre. La Maison située avenue de la Résistance dont l'ouverture est prévue fin 2025 - début 2026, regroupera l'ensemble des services du Département et offrira plus de services publics et de proximité, notamment dans le domaine médico-social.

Elle comprendra :

- **Une Maison des Solidarités** (Seniors - allocation personnalisée d'autonomie, retour à l'emploi - RSA, Handicap, action sociale...)
- **Une Maison du Département** (démarches administratives France Services : CAF, CPAM, CARSAT, Préfecture, Justice etc.; et subventions, aides départementales, accompagnement numérique...)
- **Un centre de protection maternelle et infantile** (consultations prénatales, consultations pour les enfants, vaccinations etc...)
- **9 Logements inclusifs** adaptés pour les personnes en situation de handicap ou âgées.

Cette nouvelle Maison des Alpes-Maritimes accentuera encore la mutualisation des ressources et des compétences pour offrir encore plus de services de qualité aux habitants du Pays Vénçois.

**Les travaux de construction du bâtiment demanderont une modification de la circulation avenue de la Résistance avec une déviation rue Isnard.**



## ► LES MARCHÉS ARTISA'VENCE ET SAVEURS DU MONDE SONT DE RETOUR

Depuis le 4 mai, chaque premier samedi du mois (sauf en août), les marchés saisonniers de Vence vous donne de nouveau rendez-vous chaque mois en centre-ville.

• **Le Marché Artisa'Vence** offre une vitrine exceptionnelle de la richesse créative de notre région. Que vous soyez à la recherche de bijoux faits main, de céramiques, de textiles originaux, de mobilier, ou de produits culinaires artisanaux, vous trouverez votre bonheur parmi les étals soigneusement agencés.  
**Samedis 1<sup>er</sup> juin, 06 juillet, 07 septembre, 05 octobre, Place du Grand Jardin.**



• **Le Marché «Saveurs du Monde»**  
Ce marché culinaire, unique en son genre dans les Alpes-Maritimes, rassemble des traiteurs proposant des cuisines venant des quatre coins de la planète pour offrir un véritable voyage gastronomique à ses visiteurs.  
**Dimanches 02 juin, 07 juillet, 08 septembre, 06 Octobre de 09h à 13h, Place Clemenceau devant la Mairie.**

Par ailleurs, notez qu'un nouveau marché hebdomadaire se tiendra à partir du 1<sup>er</sup> juin sur la place Clemenceau chaque samedi, en complément des marchés du mardi et du vendredi.



## ➤ LE POINT SUR L'EAU

Après les deux années de sécheresse exceptionnelle qu'a connues le département des Alpes-Maritimes, la pluviométrie sur la dernière période de recharge hydrologique (entre septembre 2023 et fin mars 2024) a permis d'inverser temporairement la tendance.

Ainsi, les différents épisodes méditerranéens pluviométriques du premier trimestre 2024, notamment au mois de mars, se concluent par un bilan pluviométrique excédentaire et restaurent une situation nettement favorable. À l'échelle départementale, Météo France a relevé un cumul pluviométrique d'environ 1070 mm pour une normale égale à 740 mm.

Les niveaux des cours d'eau et nappes superficielles sont supérieurs à ceux des deux dernières années. L'indice d'humidité des sols est également supérieur à la moyenne depuis le mois de février 2024. Sur le Haut-Pays, les cumuls de neige devraient permettre une recharge conséquente des cours d'eau au régime nival.

Les services de l'État et les Villes restent toutefois vigilants en prévision de la prochaine saison estivale sachant que les températures ont été largement supérieures à la normale ces derniers mois (paramètre déterminant en matière d'évaporation) et que l'été s'annonce chaud.

**Même si le contexte actuel en ce début de printemps est positif, la situation peut évoluer.**

Les bonnes habitudes de chacun et les intentions vertueuses doivent perdurer. **En ce sens, la Ville de Vence et la Métropole continuent**

**à travailler sur la question de la ressource en eau en prévision des années à venir.**

### LES FONTAINES ÉQUIPÉES DE BOUTONS POUSSOIRS

Pour anticiper les prochains étés, la Ville a par exemple installé des boutons poussoirs avec commande à pied sur plusieurs fontaines du centre-ville qui n'avaient pas encore été équipées.

**Même si la Foux est une source indépendante du réseau d'eau potable, il peut s'avérer important d'économiser son eau en période de sécheresse.** En effet, hormis l'alimentation des fontaines vençoises, cette source, avant de s'écouler dans la nature, est utilisée pour le remplissage de la piscine municipale, ainsi que l'arrosage des plantations.

La préservation de son eau en période de restriction évite d'avoir à se reporter sur le réseau d'eau potable notamment pour le renouvellement d'eau obligatoire (réglementation sanitaire) de la piscine Jean Maret.



## LE POULLAILLER COLLECTIF DE VOSGELADE

En début d'année, de nouvelles petites Vençoises se sont installées près de la crèche Arman dans le poulailler créé par la Ville. 6 poules pondeuses ont découvert leur nouveau lieu de vie sous



le regard attentif des habitants du quartier.

Dans le cadre d'une gestion collective mise en place par l'association «Poule-house», les volontaires se relaient pour prendre soin à tour de rôle des gallinacées, en contrepartie des bons œufs frais pondus.

L'opération permet de réduire les déchets organiques puisque les poules consomment volontiers de nombreux restes tels que les épluchures, la salade, les fruits, le riz, les pâtes, les pommes de terre (cuites), le pain sec trempé etc...

Souvent familiale, l'expérience est aussi source de lien social et favorise la découverte de ces animaux attachants, notamment pour ceux qui ne peuvent accueillir des poules à l'année chez eux.



## ➤ VIGNETTE ET DISQUE VERT : N'OUBLIEZ PAS LE RENOUELEMENT ANNUEL

**Vence a opté pour la gratuité du stationnement pendant 4 heures sur voirie payante, pour les résidents vençois propriétaires d'un véhicule utilisant une énergie propre.**

Ces Vençois doivent être en possession :

- 1 d'une **vignette verte** collée sur leur pare brise (à renouveler chaque année)
- 2 d'un **disque vert** disposé sur leur tableau de bord indiquant l'heure d'arrivée sur la place de stationnement.

Cette mesure est applicable pour les véhicules appartenant à l'une des catégories suivantes :

- les véhicules utilisant comme carburant le GNV (gaz Naturel pour Véhicules), le GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié), ou le bioéthanol E85,
- les véhicules électriques, hybrides essence/électrique
- les véhicules peu polluants émettant 115 grammes ou moins, de CO<sup>2</sup> au kilomètre (Case V7 de la carte grise)
- les véhicules de moins de 3 mètres.

**Les vignettes et disques sont délivrés au poste de Police Municipale les LUNDIS, MERCREDIS, VENDREDIS de 14H à 17H.**

La vignette doit être renouvelée



chaque année. Le demandeur doit être muni de sa carte grise, d'un justificatif de domicile et du contrôle technique du véhicule.

Le renouvellement annuel vise à établir si le contrôle technique en cours de validité, prévoit toujours le même taux de pollution au kilomètre après vérification, soit 115 grammes/km.

## ➤ DE NOUVEAUX VÉLOS DÉPLOYÉS PAR LA MÉTROPOLE À VENCE



Depuis le 20 février, de nouveaux vélos électriques ont été déployés à Vence et sur différentes communes de la Métropole Nice Côte d'Azur, afin de proposer une solution de déplacement doux sur notre territoire.

Au nombre de 20 de la marque LIME, les vélos sont disponibles à différents emplacements sur des zones de stationnement dédiées sans point d'attache :

- Route de Cagnes /Chemin du Moulin de la Clue
- Avenue Colonel Méyère
- Avenue Toreille (Esplanade)
- Place du Grand Jardin
- Esplanade Dubois (devant la Police municipale)
- Route de Saint Jeannet / Chemin de la Fontette
- Parking de la Rousse
- A côté de la salle J. Falcoz
- Chemin de la Sine (devant la résidence Evancy).

### COMMENT UTILISER LES VÉLOS ?

- 1 Après avoir téléchargé l'application LIME sur AppStore ou Google Play, repérez le vélo le plus proche sur l'écran d'accueil de l'application.
- 2 Scannez le QR code présent sur le guidon pour débiter votre trajet.
- 3 Avant de prendre la route, faites un contrôle de sécurité : vérifiez les freins et les pneus.
- 4 Commencez à pédaler pour déclencher l'assistance électrique.
- 5 Les vélos doivent être restitués sur une zone de stationnement désignée. Celle-ci peut se situer sur une autre commune (dont Saint Jeannet, La Gaude, Cagnes sur Mer, Nice, Saint Laurent...). Prenez une photo de votre vélo une fois stationné.

### COMBIEN ÇA COÛTE ?

Les vélos à assistance électriques sont accessibles à la fois via un tarif au trajet et des abonnements. Tarif Lime : Frais de déverrouillage : 1€ / 0,23€ par minute.

Pass aller-retour (deux déverrouillages gratuits et 20 minutes de trajet, valable un jour) : 3,60€.

# Animations

## Les derniers évènements



Le 9<sup>ème</sup> **SALON ECO-HABITAT** organisé par la Ville avait cette année pour thème «Les Solutions pour mieux habiter notre terre». Un hôte de marque était l'invité de cette édition ; François Gemenne co-auteur du dernier rapport du GIEC est venu à Vence partager sa vision globale du bouleversement climatique.



Les **FESTIVITÉS DE PÂQUES** rappelant les racines rurales de Vence et les abondantes cultures florales ont enthousiasmé le public venu en nombre.



La journée des enfants «**LA RUE EST À NOUS**» et la **BRA-DERIE DES COMMERÇANTS** ont ravi petits et grands le 13 avril sur toutes les places et dans les rues du centre de Vence. Une ambiance festive, ludique et musicale ponctuée du concours «Vence a un incroyable talent» et de multiples animations.



Le 5 mai, 300 coureurs et 80 marcheurs étaient au départ de la **MARCHE SOLIDAIRE** contre le cancer, puis de l'**ASCENSION DU COL DE VENCE**. Une course comptant pour la Coupe de France Montagne 2024 avec 11,8 km et un dénivelé positif de + 620 m jusqu'au col de Vence. Félicitations à Michael SUTTON pour les hommes et Alice MICHEL pour les femmes !



Le 4 mai, la diversité des cultures était à l'honneur place Clemenceau avec «**VENCE FÊTE SES CULTURES**». Une journée de l'amitié pour faire face au repli sur soi ; un moment de rencontres, de respect mutuel et d'échanges pour surmonter les différences.



Lors de la 18<sup>ème</sup> **FÊTE DES FONTAINES**, le défilé musical conduit par Lo Cepon, a invité Vençois et visiteurs à parcourir le fil de l'eau de nos fontaines historiques décorées avec soin.

# Expression politique

## Tribune Libre

### GROUPE OBJECTIF VENCE

Pendant près d'un an, la **Chambre Régionale des Comptes (CRC)** a opéré un contrôle du fonctionnement de la **SEM de Vence**, ainsi qu'un examen des interactions entre la Ville et la SEM.

Cet audit a donné lieu à quelques remarques, principalement sur les activités irrégulières de la SEM, en concordance avec une injonction du Préfet datant de Juillet 2022 : par les transferts de compétences à la Métropole, **la SEM ne peut plus agir comme bailleur social**. Elle ne peut voir son avenir qu'au travers de l'activité stationnement, en dehors de certains stationnements publics également de compétence Métropolitaine, comme les parkings Toreille et Grand-Jardin.

Les conclusions de la CRC ont été présentées lors du **Conseil Municipal du 4 avril 2024**. Le débat a très vite porté sur **le futur parking public de l'opération Chagall**.

Sur Chagall, le programme d'aménagement de 2016 prévoyait un nouveau parking public souterrain de 200 places sous l'îlot Nord pour **remplacer le parking de la Gare**. Dans les Permis de Construire initiaux de juin 2020, ce nouveau parking n'était plus que de 168 places. Dans les Permis modificatifs de juillet 2021, **Monsieur Lebigre l'a fait réduire à 112 places** (27 places se sont ajoutées ultérieurement pour des baux de location à l'année).

Dès 2018, la SEM de Vence s'est positionnée pour acquérir ce futur parking Chagall après construction. La volonté de la précédente municipalité de **continuer à maîtriser le stationnement sur Vence** au travers de sa SEM, et le refus de la Métropole de

prendre à sa charge ce parking, ont motivé cette décision.

Aujourd'hui, **la SEM est propriétaire et gestionnaire de ce nouveau parking**.

Lors du Conseil Municipal d'avril, Monsieur Lebigre a annoncé **un tarif moyen de 2,50 € de l'heure et la suppression des 2 heures gratuites** telles qu'existantes actuellement sur le parking de la Gare.

**De telles conditions tarifaires sont inacceptables, aussi bien pour les usagers que pour la fréquentation des commerces alentours. En l'état, mon groupe municipal s'y opposera fermement.**

La ville de Vence doit trouver le moyen de **compenser financièrement la SEM** afin que, tout en trouvant un équilibre financier sur ce nouveau parking, elle puisse pratiquer **des tarifs de stationnement corrects pour tous**.

La difficulté est que, du côté de la ville, par la politique de gestion des finances publiques opérée par Monsieur Lebigre depuis le début du mandat et par son laxisme pour maîtriser l'envolée des coûts de fonctionnement, **les finances municipales se trouvent au plus mal en 2024**.

**Plus aucune marge de manœuvre en cas de surcoûts imprévus pour assurer le fonctionnement courant de la ville. Et plus aucune possibilité d'autofinancer nos investissements sans faire appel à l'emprunt.** Ceci malgré **une hausse de l'imposition locale de 22,1%** depuis le début de ce mandat, et **une augmentation de la plupart des tarifs municipaux** : cantines, piscine, centre culturel... et prochainement le stationnement !

C'est d'ailleurs très clairement dit par la Chambre Régionale des Comptes : « La commune, qui bénéficie de bases fiscales d'impositions plus élevées que celles constatées en moyenne, ne réussit pas à dégager un autofinancement suffisant. Ses marges de manœuvre sont notamment réduites par le poids de la dette. »

**Pour autant, pouvoir stationner à Vence dans des conditions tarifaires raisonnables est, pour mon groupe et moi-même, une priorité.**

Il va donc bien falloir que Monsieur Lebigre accompagne la SEM, en faisant des choix et des économies sur les finances municipales, **sans faire appel à une hausse générale des impôts locaux**, comme il l'a laissé entendre lors du dernier Conseil Municipal.

Une hausse des impôts qui est déjà en partie actée pour 2025 avec **la majoration de 60% de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires**, seule façon trouvée par Monsieur Lebigre pour tenter de sauver le budget municipal de l'année prochaine.

**Faire appel au levier fiscal est la solution de facilité.** Une option qui ne devrait être activée qu'en dernier recours, après avoir éprouvé **un vrai plan de maîtrise des dépenses municipales et avoir annulé ou décalé dans le temps des investissements non urgents**.

C'est du bon sens, et c'est comme cela que les précédentes municipalités ont toujours opéré : prendre des mesures d'économies et, in fine, si cela ne suffit pas, faire appel à l'impôt.

**Avec Monsieur Lebigre, il n'y a aucune mesure d'économie prévue.**

Bien au contraire, il envisage d'investir plus que jamais sur la fin de son mandat, sans autofinancement, en endettant toujours plus les Vençois. Une vraie politique « d'après moi, le déluge... ».

Retrouvez-nous sur [www.patrickscalzo.fr](http://www.patrickscalzo.fr)

Patrick SCALZO  
Conseiller Municipal  
et Métropolitain  
Président du groupe Objectif Vence

### RÉPONSE DE LA MAJORITÉ

Ayant de sérieux doutes sur la légalité de certaines opérations passées par la Société d'Economie Mixte de Vence entre 2014 et 2020, j'ai demandé un audit de cette dernière auprès de la Chambre Régionale des Comptes. Celle-ci a étendu son investigation à la Commune. Si la Ville ou la SEM n'avait pas pris en charge financièrement la construction des places de parking, le programme Chagall n'aurait jamais vu ses permis de construire être délivrés en juin 2020.

C'est donc bien pour sortir coûte que coûte ce programme que la Municipalité de 2018 a sollicité l'intervention de la Société d'Economie Mixte pour boucler l'opération quitte à la mettre en péril et ce, en finançant les parkings à hauteur de 5 millions d'euros. Ce qui dépassait largement ses capacités !

Réaliser ce programme de 227 logements permettait de plus à la Ville de les comptabiliser au titre de la Loi SRU avant même qu'ils ne soient construits.

Tenter aujourd'hui de rééquilibrer la SEM impose de réduire le nombre de places pour ramener leur financement à 2,5 millions d'euros.

Sous ma précédente mandature, le programme Chagall n'a justement pas abouti car le financement du parking n'était pas réglé et en aucun cas je ne l'aurais fait supporter par une SEM fragilisée.

Il est trop simple de faire porter un endettement de 5 millions d'euros en réclamant par la suite du stationnement gratuit !

Vous affichez un manque flagrant de cohérence en déclarant en Conseil Municipal que la gestion du stationnement par la Métropole est « une piste à étudier » tout en réclamant la nécessité pour la Ville de conserver la maîtrise de sa politique de stationnement !

Quant à mon supposé laxisme :

-C'est bien vous qui avez augmenté de 16% les impôts locaux en 2016 tout en faisant croire, en 2024, que la hausse de 22,1% est de notre fait !

Vous savez pertinemment que cette dernière résulte de la hausse des bases qui échappe aux Communes et que, pour notre part, nous n'avons pas augmenté les impôts locaux pour les Vençois depuis notre arrivée en 2020. Décidément, les impôts demeurent votre exercice de démagogie préféré. Le pouvoir d'achat des Vençois est trop crucial pour laisser circuler une désinformation toxique.

-C'est bien vous qui avez vendu le parc de 130 logements locatifs sociaux de la SEM que je m'étais appliqué à constituer pour notre patrimoine communal.

-C'est bien vous qui avez bradé le parking Marie-Antoinette permettant ainsi de renflouer les caisses communales en difficulté.

-C'est bien vous, M. Scalzo, qui avez assuré à la SEM de Vence la fonction de Président de « paille » pendant trois semaines pour favoriser un arrangement entre amis et modifier ses statuts afin de rendre éligible un Président alors empêché par la limite d'âge.

Alors, vos leçons de laxisme et de bonne gestion qui consisteraient à ne plus rien investir pour accroître les services à la population ne tromperont personne. Il me semble qu'en 2014 vous avez trouvé une Commune aux finances assainies et à la dette largement réduite. Ce à quoi nous nous employons également aujourd'hui.

En s'acharnant à obtenir la délivrance des permis de construire du Projet Chagall trois jours avant les élections, l'ancienne municipalité illustre parfaitement votre expression « après moi le déluge... »





**vence**  
source d'inspiration

# NUITS DU SUD

DU 4 AU 13 JUILLET 2024

**04/07 LA DAME BLANCHE \* CARAVAN PALACE**

**05/07 RAPHAËL \* FATOUMATA DIAWARA**

**06/07 HOLLIE COOK \* JULIAN MARLEY**  
Warm up : Judah Roger Dj set

**11/07 LUIZA \* CHRISTOPHE MAÉ**

**12/07 JOÃO SELVA \* RODRIGO Y GABRIELA**

**13/07 SYNAPSON Dj set \* CERRONE Live**  
...

[WWW.NUITSDESUD.COM](http://WWW.NUITSDESUD.COM)

Programmation sous réserve de modifications - Licence L-R-23-3499 - Illustration C.Fejko - \*Tarif prévente, hors frais de location, limité à 500 entrées / soir jusqu'à épuisement ou au plus tard jusqu'au 28.04.24 les 4, 5, 6, 12 & 13. 07: 30€ le 11.07



pass  
Culture

À PARTIR DE 22€\*

Le Festival Nuits du Sud est de retour ! Du 4 au 13 juillet 2024, il offrira une programmation audacieuse, savant mélange de têtes d'affiches et de nouveaux talents de la scène musicale. A l'écoute des tendances, en recherche d'ouverture et de nouveautés tout en préservant son identité unique, le Festival annonce déjà de grands moments de musique et de partage sur la place du Grand Jardin.

Informations et réservations sur : <https://www.nuitsdusud.com>